BIENVENUE EN ITALIE

UN GUIDE D'INFORMATION POUR LES RÉFUGIÉS **ET LES MIGRANTS**

Avril 2016

BIENVENUE EN ITALIE ET EN EUROPE!

En cas d'urgence, de problèmes, de questions, contactez l'organisation la plus proche parmi celles que vous trouverez dans ce guide et/ou écrivez à w2eu_info@yahoo.com ou w2eu@hotmail.com ou consultez la section "contacts" du site www.w2eu.info/map.fr.html

e guide "Welcome to Italy" a été écrit par le réseau européen "Welcome to Europe", créé en 2009 par des centaines d'activistes et d'organisations qui apportent un soutien direct aux migrants et aux réfugiés en Europe et en Afrique du Nord et défendent la liberté de circulation et l'égalité des droits pour tous.

Ce guide s'adresse à toutes les migrantes et tous les migrants qui arrivent en Italie. Notre but est de vous proposer, là où nous vivons, un soutien et de vous aider à rester autonomes et à continuer le chemin que vous avez choisi, ou que vous allez choisir. Ce guide est gratuit, et parmi ses auteurs et autrices ne se trouve aucun représentant d'un gouvernement, de la police, des Nations Unies ou d'organisations financées par un gouvernement. Nous sommes toutes et tous des activistes, des groupes indépendants et des associations.

Cette première version a été écrite en janvier 2016 et, le temps qu'il parvienne entre vos mains, beaucoup de choses auront pu changer. Quoiqu'il en soit n'oubliez pas que vos droits fondamentaux (que nous énumérons tout au long du guide) restent inchangés.

CONTENU

CHAPITRE 1: Introduction

CHAPITRE 2: Comment êtes-vous arrivé.e en Italie?

- 2.1 Vous êtes arrivé.e d'un pays d'Afrique du Nord
- 2.2 Vous êtes arrivé.e d'Autriche ou de Slovénie (route des Balkans)
- 2.3 Vous êtes arrivé.e de Grèce
- 2.4 Vous êtes arrivé.e d'un autre pays européen

CHAPITRE 3: Informations générales

- 3.1 Que se passe-t-il à votre arrivée? Comment, quand et où êtesvous identifié.e et enregistré.e?
- 3.2 Pourquoi êtes-vous dans un centre d'accueil? Qu'est-ce qu'un centre d'accueil? Combien de temps devez-vous séjourner dans le centre d'accueil?
- 3.3 Lesquels de vos droits fondamentaux risquent d'être violés? Quels problèmes pourriez-vous avoir?
- 3.4 Qui est responsable et que pouvez-vous faire en pareil cas?

CHAPITRE 4: Que vous voulez faire une fois arrivé.e?

- **4.1** Vous voulez immédiatement demander la protection internationale (asile politique) en Italie
- 4.2 Vous voulez vous rendre dans une autre ville italienne
- 4.3 Vous voulez vous rendre dans un autre pays de l'UE

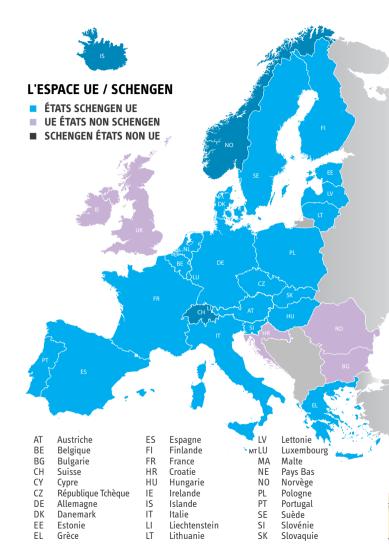
CHAPITRE 5: Vous voulez demander la protection

- 5.1 Comment pouvez-vous demander la protection internationale
- 5.2 Comment, quand et où pouvez-vous demander la protection internationale?
- 5.3 Quelle est la procédure à suivre pour une demande de protection internationale?
- 5.4 Quels sont vos droits comme demandeur/demandeuse de protection internationale?
- 5.5 Comment devez-vous préparer votre récit (memoria)?
- 5.6 Quelle décision peut être prise par la Commissione Territoriale?

CHAPITRE 6: Contacts utiles en Italie

CHAPITRE 7: Voyager en Italie et vers un autre pays européen

CHAPITRE 8: Glossaire/Dictionnaire, phrases





1 INTRODUCTION

EN ITALIE ET EN EUROPE, VOUS AVEZ DES DROITS FONDAMENTAUX

- NE PAS ÊTRE RENVOYÉ.E vers un pays où vous pourriez être victime de persécutions et de discriminations;
- Prester en Italie (et donc ne pas être expulsé.e) si vous appartenez à un "GROUPE VULNÉRA-BLE" (mineurs, femmes enceintes, personnes handicapées, victimes de violences graves de nature psychologique, physique ou sexuelle, victimes de la traite, ou si vous êtes parent d'un enfant âgé de moins de six mois);
- libre accès aux SOINS DE SANTÉ de base et à un examen médical complet; les femmes, les mineurs et les personnes atteintes de handicaps physiques ou

- mentaux ont droit à une aide appropriée et gratuite;
- dans les centres d'accueil droit
 à la NOURRITURE ET L'EAU AU
 MOINS TROIS FOIS PAR JOUR, ET
 À ÊTRE LOGÉ.e dans des lieux
 équipés du nécessaire et non
 surpeuplés;
- droit à une INFORMATION COM-PLÈTE, DANS UNE LANGUE QUE VOUS COMPRENEZ, sur : vos droits, les modalités de dépôt de la demande d'asile, la durée de votre séjour dans un centre d'accueil, et la région où vous résidez:
- recevoir une COPIE PAPIER DE TOUS LES DOCUMENTS qu'on vous donne; vous avez le droit de refuser de signer ces documents si vous ne les comprenez pas;
- CONTACTER, par téléphone ou par internet, votre famille et vos amis se trouvant dans votre pays natal, en Italie ou en Europe; parler avec un médiateur linguistique;
- exiger un AVOCAT qui peut vous aider, si nécessaire;

- jouir de votre liberté personnelle et ne subir AUCUNE VIO-LENCE PHYSIQUE et/ou verbale;
- être en permanence avec vos PARENTS LES PLUS PROCHES (droit au "regroupement familial");
- si vous êtes une femme ou un couple avec un/des ENFANT(s), vous avez droit à une habitation spécifique où vous trouverez l'aide et les services dont vous avez besoin;
- si vous êtes un MINEUR ISOLÉ vous avez le droit de demeurer dans un lieu sûr, et vous avez droit à un 'tuteur';
- vous avez le droit à L'AIDE JURI-DIQUE GRATUITE "gratuito patrocinio".

PROTECTION INTERNATIONALE

Conformément à la loi italienne et aux règlements européens, vous pouvez obtenir un permis de séjour (permesso di soggiorno) du fait d'une demande de protection internationale (protezione internazionale) aussi appelée asile politique. Cette demande peut être déposée par n'importe qui, à n'importe quel moment.

Conformément à la Convention de Genève de 1951, vous pouvez déposer une demande de protection internationale si vous avez été victime, ou si vous craignez de l'être, de violences, persécutions, menaces et, en général, de violations de vos droits fondamentaux dans votre pays d'origine pour des raisons d'appartenance ethnique, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social, ou du fait de vos opinions politiques; ou si votre pays est impliqué dans un conflit armé international ou national, ou si vous risquez d'être condamné.e, assassiné.e, torturé.e ou exposé, e à des traitements inhumains ou dégradants si vous rentrez dans votre pays d'origine.

Vous pouvez déposer une demande de protection internationale par une 'manifestazione di volontà (manifestation de volonté), c'està-dire en énonçant, par la parole ou par l'écrit (dans une langue que vous connaissez) que vous désirez demander l'asile politique en expliquant brièvement pourquoi vous êtes en danger dans votre pays. Une fois déposée votre demande d'asile, on vous donnera un 'permis de séjour pour demandeur d'asile' valable pour six mois. Avec ce permis, vous avez le droit de travailler après deux mois de séjour ininterrompu en Italie. Lisez → CHAP.

5 et ⁴ WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/

SI VOUS ÊTES ARRÊTÉ.E PAR IA POLICE alors que vous venez d'arriver, demandez immédiatement quels sont vos droits, demandez un interprète et déclarez que vous souhaitez déposer une demande de protection internationale (ou d'asile politique, asilo politico). Votre demande ne peut JAMAIS être refusée par la police; si la police vous empêche de déposer la demande d'asile, écrivez sur une feuille de papier les informations vous concernant, la date et la ville où vous vous trouvez et, en majuscules, les mots "CHIEDO ASILO" (je demande l'asile), signez, prenez une photo de la feuille et envoyez-la à une association ou à vos contacts. Cette déclaration une fois faite, vous devrez demander à contacter un avocat et un médiateur (les contacts pour la ville où vous vous trouvez se trouvent $a \rightarrow$ CHAP. 6).

IMPORTANT

Ne répondez pas aux provocations de la police.

SI VOUS VENEZ D'UN PAYS QUI N'EST PAS VOTRE PAYS D'ORIGINE

ce qu'on appelle 'pays tiers' (paese terzo) : vous avez le droit de demander une protection internationale s'il existe des raisons humanitaires graves, c'est-à-dire si vous avez vécu dans un pays (différent de votre pays natal), ou si vous en arrivez, où se déroule, ou bien vient de prendre fin, un conflit, national ou international. Si c'est le cas, il est difficile d'obtenir une forme de protection internationale, du fait des lois restrictives tant italiennes qu'européennes, en dépit du fait que les lois européennes et italiennes ouvrent la possibilité d'accorder un 'permis de séjour temporaire pour raisons humanitaires'. Souvenez-vous que la pauvreté, les problèmes économigues et votre désir de trouver du travail en Italie ne sont pas des raisons valables pour demander la protection internationale.

IMPORTANT

La police italienne et les personnels des Agences européennes (par exemple Frontex et Europol) peuvent vous poser des questions-pièges pour vous considérer comme 'migrant économique' plutôt que comme 'demandeur d'asile'. Si on vous demande, par exemple, "pourquoi êtes-vous venu.e en Italie?" et que vous répondez "pour travailler" on vous empêchera de demander l'asile politique. Les autorités italiennes et européennes utilisent également un formulaire où il n'est pas clairement écrit qu'il est possible de demander l'asile, tandis que les autres options sont très précisément énoncées (par exemple 'travail' et 'regroupement familial'). Avant tout souvenez-vous que vous avez le droit de demander l'asile politique, et d'expliquer, oralement et/ou par écrit, les raisons pour lesquelles il vous est impossible de retourner dans votre pays.

IMPORTANT

Conservez soigneusement tous vos papiers personnels, et souvenez-vous que vous avez le droit de
comprendre tous les documents
qui vous sont fournis. Si vous ne
comprenez pas ces documents,
vous avez le droit de ne pas les
signer; vous avez également le
droit d'avoir une copie de tous les
documents pour vous-même.

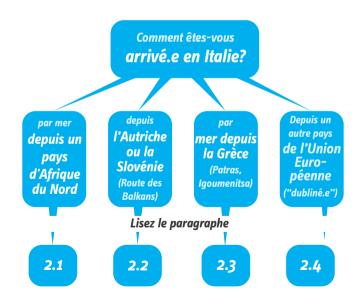
INFORMATIONS SUR FRONTEX:

Frontex est l'Agence européenne en charge du contrôle des frontières. Frontex n'est pas là pour vous aider, et n'est pas une ONG: c'est une Agence policière. Si vous parlez à des agents de Frontex, souvenez-vous qu'ils transmettront ce que vous leur avez dit à la police italienne, et aux polices des autres pays européens.

COMMENT ÊTES-VOUS ARRIVÉ.E EN ITALIE?

VOUS ÊTES ARRIVÉ.E D'UN PAYS D'AFRIQUE DU NORD

Si vous êtes arrivé.e par la mer d'un de ces pays, on vous emmène normalement dans un centre d'accueil ou un 'hotspot' (voir '\frac{1}{2} WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/IT ALY-ASYLUM.FR.HTML) en Sicile ou dans une autre région du sud de l'Italie (en Calabre, en Campanie,



dans les Pouilles). Les procédures d'identification peuvent se dérouler directement en mer, ou après l'arrivée dans un port italien, ou au centre d'accueil où vous serez envoyé.e. Les migrant.e.s qui arrivent sur les côtes du sud de l'Italie sont de plus en plus souvent envoyé.e.s dans des centres d'accueil dans le centre ou le nord de l'Italie. via des bus. Y compris dans ce cas vous avez, dès votre arrivée, droit à un premier soutien médical, à la nourriture, à l'eau, à des couvertures et vêtements secs, ainsi qu'à toute information dont yous avez hesoin

IMPORTANT

A cause des nouveaux règlements de l'Union européenne approuvés en octobre et novembre 2015, les identifications sous le Règlement Dublin 3 (voir \rightarrow CHAP. 3) et les cas où les migrants recoivent une « décision de refoulement » (decreto di respingimento, une feuille disant qu'ils doivent quitter l'Italie dans les 7 jours) sont de plus en plus répandus. Cette décision de refoulement est délivrée immédiatement après l'arrivée en Italie. sans que les migrant.e.s puissent demander l'asile, ni expliquer leur situation personnelle. La police doit prendre votre demande d'asile (le droit d'asile est un droit fon-



damental); assurez-vous d'avoir une photocopie ou de prendre une photo de votre demande d'asile en présence de quelqu'un (par ex. un volontaire ou un membre d'une organisation) qui pourra témoigner. Si vous avez besoin d'aide, contactez le contact le plus proche, que vous trouverez dans le → CHAP. 6. ₩



VOUS ÊTES ARRIVÉ.E D'AUTRICHE OU DE SLOVÉNIE (ROUTE DES BALKANS)

Les plus importantes villes d'arrivée sont Udine, Trieste, Gorizia, Bolzano, Pordenone, mais le nombre d'arrivants dans les villes du Vénétie augmente aussi (Vérone, Venise, Trévise). En passant la frontière entre l'Autriche et l'Italie, ou entre la Slovénie et l'Italie, vous pouvez être enregistré. e selon la procédure 'simple', c'est-à-dire uniquement l'enregistrement de vos données personnelles et l'empreinte d'un seul doigt (le pouce).

En tout cas, lisez soigneusement le → CHAP. 3 de ce guide. Un des problèmes principaux est la difficulté d'obtenir la protection internationale (l'asile politique). Allez à l'autorité de police principale de la ville ou vous êtes (la Questura) et dites que vous êtes un demandeur/une demandeuse d'asile; si l'on vous refuse cette possibilité, insistez ou revenez encore une fois à la Questura. Il y également des problèmes concernant le manque de logement pour les gens qui demandent l'asile dans

ces villes. Beaucoup de migrant.e.s doivent vivre dans les rues ou dans des bâtiments abandonnés. Pour les informations et l'aide, pour signaler des violences, des menaces, des refoulements et d'autres violations de vos droits, vous trouvez les contacts dans le → CHAP. 6.

IMPORTANT

si vos empreintes digitales ont déjà été prises dans un autre pays de l'Union européenne où le Règlement Dublin est en vigueur et si vous décidez quand même de demander la protection internationale en Italie, vous recevrez un permis de séjour étiqueté DUBLINO et, pour toute la durée de validité du permis de séjour, vous aurez accès au système d'accueil italien, mais vous n'aurez pas le droit de travailler.

Pour plus d'informations concernant la demande de protection internationale et le Règlement Dublin lisez les → CHAP. 3.4.5 144

VOUS ÊTES ARRIVÉ.E DE GRÈCE PAR LA MER

Si vous arrivez du port de Patras ou d'Igoumenitsa, vous êtes maintenant dans une des villes suivantes : Brindisi, Bari, Ancône, Ravenne. Venise ou Trieste (voir la carte de l'Italie dans ce guide). Selon beaucoup d'enquêtes et de jugements (tels que ceux de la Cour européenne des droits de l'homme de 2011 et 2014), la Grèce est considérée être un 'pays non sûr', donc tout refoulement vers la Grèce est illégal et vous avez le droit de demander la protection internationale sans risquer d'être renvoyé.e en Grèce. Si vous venez d'arriver en Italie et avez besoin d'aide, contactez les associations (surtout celles de Bari, d'Ancône, de Venise et de Trieste) mentionnées dans le -> CHAP, 6 et souvenez-vous que dans la section contacts du site WWW.W2EU.INFO/MAP.FR.HTML vous trouverez les contacts de nombreuses associations grecques qui peuvent vous aider et vous donner des contacts en Italie et d'autres pavs européens. 🔫

VOUS ARRIVEZ D'UN AU-TRE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE (CAS DES DUBLINÉ.E.S/DUBLINATO)

Si c'est votre cas, cela veut dire que vous avez été renvoyé.e en Italie, parce que le pays où vous étiez a prouvé que le premier pays où vous êtes arrivé e était l'Italie et que, selon le Règlement Dublin, c'est l'Italie qui est responsable de votre demande d'asile. Il y existe pourtant quelques exceptions. mentionnées dans le -> CHAP 4 De toute façon vous pouvez faire appel à l'aide d'un avocat. Le temps que votre appel soit examiné et une décision définitive prise, vous avez le droit de séjourner dans le pays où vous avez voulu demander l'asile, sans être renvoyé, e en Italie. Mentionnez aussi si vous avez de la famille proche, vous avez droit au regroupement familial. Sur notre site web 4 www.w2FILINFO vous trouvez les contacts des associations er des avocats dans le pays européen où vous êtes en ce moment, afin qu'on puisse vous aider à faire appel contre votre refoulement en Italie. 🔀

3 INFORMATION GÉNÉRALE

QU SE PASSE-T-IL À VO-TRE ARRIVÉE ? COMMENT, QUAND ET OÙ ÊTES-VOUS IDENTIFIÉ.E ET ENREGISTRÉ.E?

Dès que vous arrivez en Italie, la première procédure est d'habitude celle de votre 'identification' (identificazione): la police prend votre photo, enregistre vos données personnelles (prénom et nom de famille, lieu et date de naissance) et prend vos empreintes digitales. L'identification a lieu quand un.e migrant.e demande l'asile, est arrêté.e par la police pour être entré.e en Italie sans documents réguliers. ou quand est sauvé.e en mer. Cela peut se faire à votre arrivée - par mer ou par terre – ou durant votre séiour dans un centre d'accueil. La procédure d'enregistrement et d'identification officielle la plus fréquente est la procédure 'complète', qui comprend la prise d'une photo (fotosegnalamento, une photo de votre visage), la délivrance d'un 'numéro d'identification' et la prise des empreintes de tous vos doigts. Conformément à cette procédure, vous entrez automatiquement dans le système EURODAC, la base de données européenne des empreintes de ceux qui demandent l'asile dans l'Union européenne, qui est strictement liée au Règlement Dublin (voir > CHAP. 4, 5).

L'alternative à cette procédure d'identification 'officielle' est que. dans certaines situations et lieux d'entrée en Italie, on procède seulement à une première identification 'simple'. Dans ce cas on prend votre photo (fotosegnalamento). on crée un 'numéro d'identification' et, dans certains cas, on prend l'empreinte de votre pouce. Nous ne pouvons pas vous dire où et quand vous serez identifié.e selon la procédure 'simple': c'est une pratique discrétionnaire qui dépend du moment, du lieu et des ordres reçus par la police, ainsi que de la nationalité des migrants arrivants. Selon nos informations les plus récentes, il semblerait que ce type d'identification soit de moins en moins répandu.

ATTENTION

Il se peut que la police ou les membres d'agences européennes (Frontex et Europol) vous garantissent, y compris par une 'promesse', que vos empreintes digitales ne seront pas enregistrées dans le système EURODAC: cela ne veut pas en aucun cas dire que vous ne serez pas enregistré.e dans le système EURODAC.

IMPORTANT

La prise des empreintes digitales ne peut pas être exigée des enfants de moins de 14 ans.

IMPORTANT

Les procédures d'identification ne peuvent jamais violer vos droits fondamentaux, étant donné que la police n'est pas autorisée à vous forcer, par la violence et/ou les menaces, de donner vos empreintes digitales (impronte digitali), ou de procéder à toute autre procédure d'identification, ni de vous priver de votre liberté dans le seul but d'identification. Une personne qui refuse d'être identifiée pourra être détenue aux fins d'identification, mais seulement pour un

maximum de 12 heures. Si l'identification est particulièrement compliquée, la période de détention maximum passe à 24 heures, mais la personne a le droit de prévenir sa famille ou un cohabitant (y compris quelqu'un qui n'est pas de sa famille) et a le droit d'exiger que le ministère public soit immédiatement informé, afin d'être certaine d'être mise en liberté après le délai maximum de 24 heures.

RAPPELEZ-VOUS

que si vous refusez la prise d'une photo par résistance passive - c'està-dire sans user de force ou de menaces - vous aurez commis un délit mineur qui est passible d'une amende de 206 euro; pour ce genre de délit il n'y a jamais d'arrestation immédiate. Ainsi, si la police use de la force (saisir un bras ou une main, pousser, enlever les vêtements etc.) contre une personne qui résiste passivement à l'identification (par la prise d'empreintes, de photos et le recueil de données personnelles) la police aura commis des délits nommés 'violence personnelle' et 'coups et blessures' (si des lésions ont été subjes), Les

inspections corporelles contre la volonté de la personne, ou toute forme de torture et/ou blessures physiques et psychologiques, sont toujours interdites (rappelez-vous que, si vous vous débattez en essayant de vous libérer, votre comportement pourra être interprété par la police comme 'résistance à un agent public'). Toute personne qui est soumise à, ou obtient de l'information sur, une identification forcée qui viole les règles susmentionnées, peut la rapporter à la police ou directement au ministère public (Procura della Repubblica).

IMPORTANT

Si vous êtes victime de menaces et de violence, recueillez des preuves (y compris photos et vidéos), demandez l'assistance médicale et contactez les associations listées dans le

CHAR 6 M4

POURQUOI ÊTES-VOUS DANS UN CENTRE D'ACCUEIL? QU'EST-CE UN CENTRE D'ACCUEIL? COMBIEN DE TEMPS DEVEZ-VOUS SÉJOURNER DANS LE CENTRE D'ACCUEIL?

Une fois arrivé.e en Italie, vous pouvez être envoyé.e dans un des ces centres:

CPSA

CENTRES DE PREMIER SECOURS ET D'ACCUEIL (CENTRI DI PRIMO SOC-CORSO E ACCOGLIENZA)

Ce sont des centres où les migrant.e.s sont accueilli.e.s dès leur arrivée en Italie. Ces centres normalement prennent une photo (→ CHAP. 3.1) et dans certains cas ils commencent la demande d'asile. Conformément à la loi, le séjour maximum dans un centre d'accueil est de 3 jours (72 heures). En ce moment il y existe en Italie des CPSA à Lampedusa, à Otrante (Lecce) et à Pozzallo (Raguse).

CAS

CENTRES D'ACCUEIL EXTRAORDINAI-RES (CENTRI DI ACCOGLIENZA STRA-ORDINARIA / TEMPORANEA)

il n'existe pas d'informations claires sur les règles concernant leur gestion, les autorités dont ils dépendent et la durée du séjour. Ils sont supposés être des centres d'accueil provisoires, mais beaucoup de CAS en Italie sont devenus des centres d'accueil secondaire; dans cette catégorie de centres d'accueil seront bientôt inclus les

CDA ET CARA

centres d'accueil et centres d'accueil pour demandeurs d'asile (centri di accoglienza e centri di accoglienza per richiedenti asilo). Conformément à la loi, la durée maximum de séjour dans un CDA est de quelques jours, tandis que dans un CARA le séjour maximum est de 35 jours. En ce moment les centres (CDA et CARA) en Italie sont : Arcevia (Ancône), Castelnuovo di Porto (Rome), Borgo Mezzanone (Foggia), Palese (Bari), Restinco (Brindisi), Don Tonino Bello (Lecce), Località S.Anna (Crotone), Mineo (Catane), Pozzallo (Raguse), Contrada Pian del Lago (Caltanissetta),

Lampedusa, Salina Grande (Trapani), Elmas (Cagliari); auxquels il faut ajouter les CARAdeà Gradisca d'Isonzo (Gorizia) et Milan, auparavant utilisés comme CIE **

WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/I
TALY-DETENTION.FR.HTML)

Il y a quelques semaines, les premiers 'hubs régionaux' ont été ouverts à Agrigente et Bologne, en exécution des nouvelles politiques italiennes et européennes (voir 🕆 WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/ARTICLES/I TALY-DETENTION.FR.HTML Dans le sud de l'Italie il y a aussi d'autres centres d'accueil qui sont ni classifiés, ni réglementés. Ces centres sont souvent insuffisants quant à leur capacité, leur équipement et leur emplacement, et migrant.e.s logé.e.s dans ces bâtiments sont confronté.e.s à beaucoup de difficultés et d'inconvénients.

En plus des CAS, les centres nommés

SPRAR (Système de protection pour demandeurs d'asile et réfugiés))

sont également des 'centres d'accueil de deuxième niveau'. Ils accueillent celles et ceux qui demandent la protection internationale. ou qui ont déià obtenu la protection internationale. Ce sont les centres « officiels » pour l'accueil de second niveau, ils sont gérés au niveau territorial par les autorités locales et des organisations du secteur tertiaire et offrent un type d'accueil qui garantit non seulement les besoins de base, mais aussi les activités, le soutien et les conseils sur tout le territoire. Des problèmes liés au système d'accueil italien font que l'accueil de deuxième niveau n'est pas exclusivement offerte dans ces centres (comme prévu par la loi), mais est principalement gérée par les CAS (voir cidessus) qui ont des critères et des services moindres comparés à ceux des SPRAR.

IMPORTANT

chaque fois que vous quittez un centre d'accueil (même pour peu de temps), prenez toujours votre permis de séjour original avec vous ou, si vous ne l'avez pas, un document officiel (l'original) qui prouve que vous attendez la délivrance de votre permis de séjour. Conformément à la loi italienne, si la police italienne vous contrôle et si vous n'avez pas le permis de séjour original (ou un document similaire), vous risquez une peine d'un an de prison et une amende de 2.000 euros. Ayez toujours sur vous votre 'déclaration d'hospitalité' (dichiarazione di ospitalità) qui vous a été donnée par le centre d'accueil où vous habitez. Vous en avez besoin pour prouver où vous logez en ce moment. En plus de ces centres, il v existe en Italie aussi des

CIE

CENTRES D'IDENTIFICATION ET D'EX-PULSION (CENTRI DI IDENTIFICAZIO-NE ED ESPULSIONE)

qui sont des centres où, selon la définition du ministère de l'Intérieur, on peut détenir « les étrangers qui sont arrivés illégalement en ltalie, ceux qui ne demandent pas la protection internationale, ou qui ne remplissent pas les conditions pour obtenir la protection » et aussi ceux qui n'ont pas un permis de séjour (permesso di soggiorno) et ont recu l'« avis d'expulsion/refoulement » (decreto di espulsione/respingimento) et qui, une fois identifiés, peuvent être expulsés. Conformément à la loi, la durée de séjour maximum est de 90 jours, ou de 12 mois si la demande d'asile a été faite après réception de la décision de détention dans le CIE. Les CIE sont à : Turin, Rome Bari, Trapani, Caltanissetta et les deux CIE qui viennent d'être réouverts à Restinco (Brindisi) et Crotone 4 www.w2eu.info/iraly.fr/articles/i TALY-DETENTION FR. HTML 44

LESQUELS DE VOS DROITS FONDAMENTAUX RISQUENT D'ÊTRE VIOLÉS? QUELS PROBLÈMES POURRIEZ-VOUS AVOIR?

Voici les violations principales de droits et les problèmes qui peuvent survenir à votre arrivée et durant votre séjour dans un centre d'accueil

Manque D'INFORMATION (concernant vos droits, votre demande d'asile, l'endroit où vous êtes et où vous serez en-

- voyé, la durée de votre séjour dans le centre d'accueil);
- Manque D'INTERPRÈTES et de médiateurs socioculturels;
- Manque D'ASSISTANCE MÉDICA-LE et de médicaments que vous devriez recevoir gratuitement surtout pour les personnes particulièrement vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes âgées);
- Manque D'ASSISTANCE JURIDI-QUE:
- CONDITIONS D'ACCUEIL INADÉ-QUATES (par ex centres d'accueil situés dans des bâtiments petits et surpeuplés, ou loin des villes, manque ou rareté de lits, de matelas, de douches, de sanitaires, de chauffage;
- Manque ou pénurie des PRE-MIÈRES NÉCESSITÉS (l'eau, la nourriture, les vêtements):
- Manque d'autres articles et SERVICES ESSENTIELS (par ex. argent de poche quotidien et 'mobicartes');
- Restriction totale ou partielle de votre LIBERTÉ personnelle;

- La VIOLENCE physique et/ou verbale exercée par les forces de police ou d'autres personnes (les autorités qui gèrent les centres d'accueil, des groupes politiques et/ou les citoyens);
- Des problèmes avec les
 AGENTS DE POLICE de la Questura et de la Prefettura (par ex. retards dans la remise des permis).

QUI EST RESPONSABLE ET QUE POUVEZ-VOUS FAIRE EN PAREIL CAS

Si vous êtes victime ou témoin de violations de vos droits, de discrimination ou de situations où les services essentiels ne sont pas garantis, il est important que vous contactiez les institutions ou associations proches de là où vous vous trouvez actuellement (voir -> CHAP. 6) afin de rapporter ce qui est arrivé. Signalez aussi les problèmes au personnel des centres d'accueil, même s'ils ne sont pas toujours serviables ou informés; rappelez-vous que ceux qui tra-

vaillent dans les centres d'accueil doivent garantir tous vos droits ainsi que les services essentiels. Rappelez-vous pourtant que, si vous n'avez pas un permis de séjour valable en Italie, vous êtes coupable d'immigration illégale (reato di clandestinità). C'est pourquoi vous devez d'abord parler aux contacts que vous trouvez au CHAP. 6 si vous voulez dénoncer un fait ou une personne.

S'il y a des problèmes, il est utile de tout documenter. C'est pourquoi nous vous conseillons de noter, de prendre des photos et de filmer tout ce qui peut servir à prouver ces problèmes et violations de vos droits. N'oubliez pas de noter la date, le l'heure et le lieu, et de recueillir des preuves de ce qui s'est passé. Si vous êtes plusieurs, il est préférable de nommer un.e porte-parole et recueillir toutes les preuves (lettres, notes, photos, vidéos) existantes.



VOUS VOULEZ IMMÉDIA-TEMENT DEMANDER

Si vous avez choisi de rester à l'endroit ou dans la région où vous vous trouvez en ce moment, lisez le → CHAP. 5. Vous y trouverez toute l'information concernant la demande de protection internationale. Rappelez-vous de toujours repérer l'endroit et le centre résidentiel où vous êtes sur les cartes de ce guide et/ou demandez de l'information. Si vous avez besoin d'aide, vous trouvez des associations et groupes près de chez vous dans les 'contacts' au → CHAP. 6.

VOUS VOULEZ ALLER DANS UNE AUTRE VILLE ITALIENNE

Nous vous recommandons de soigneusement regarder la carte de l'Italie de ce guide. Au → CHAP. 6 vous trouvez des groupes et des associations qui peuvent vous aider.

RAPPELEZ-VOUS

que, tant qu'on n'a pris que votre photo (fotosegnalamento) et que, à l'endroit où vous êtes, vous n'avez pas encore rempli le formulaire 'C3', vous pouvez faire votre demande d'asile dans une autre ville italienne.

IMPORTANT

En Italie – surtout pour ceux qui veulent voyager du sud au nord de l'Italie – il est de plus en plus facile d'être la proie de trafiquants et/ou leurs auxiliaires, qui demandent des prix exorbitants pour organiser votre voyage en bus, train, taxi ou voiture. Quand vous arrivez aux stations de bus ou de trains, vérifiez d'abord soigneusement le prix des tickets.

VOUS VOULEZ ALLEZ DANS UN AUTRE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans l'Union européenne il y existe une législation nommée Règlement Dublin, qui fixe les règles et procédures à observer pour décider dans quel pays de l'Union européenne le demandeur d'asile peut demander la protection internationale et qui, modifiée par des dispositions nouvelles, est entrée en vigueur le 1er janvier 2014.

Lisez le → CHAP. 3.1. Si vous avez été identifié.e selon la procédure 'simple', vous avez la possibilité de quitter l'Italie et de demander la protection internationale dans un autre pays de l'Union européenne, sans risquer d'être refoulé.e vers l'Italie. Si vous avez été identifié.e selon la procédure 'complète', c'est l'Italie qui doit examiner votre demande de protection internationale. C'est pourquoi vous risquez d'être refoulé.e vers l'Italie si vous vous rendez dans un autre pays.

Pourtant, conformément au 'Règlement Dublin III' les exceptions suivantes existent:

- a) la 'CLAUSE DE SOUVERAINETÉ' ET LA 'CLAUSE HUMANITAIRE' prévoient que, pour des situations individuelles spécifiques, la demande de protection internationale doit être examinée, non par le premier pays d'arrivée, mais par le pays où le demandeur d'asile veut effectivement faire sa demande;
- si, 12 MOIS APRÈS votre arrivée en Italie, vous n'avez pas encore demandé l'asile, vous ne devez pas faire votre demande en Italie, parce que l'Italie n'est pas responsable de votre demande d'asile;
- c) si vous êtes arrivé.e en Italie,
 N'AVEZ PAS DEMANDÉ L'ASILE et
 possédez la preuve que vous
 avez séjourné au moins 5 mois
 consécutifs dans un autre pays
 de l'Union européenne avant
 de demander la protection internationale, ce pays doit examiner votre demande d'asile;
- d) si un de vos proches parents (par ex. époux, épouse, père, mère, fils/fille) a déjà obtenu

la protection internationale dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez faire votre demande d'asile dans ce pays en demandant le REGROU-PEMENT FAMILIAL (ricongiungimento familiare). A cette fin vos parents doivent adresser une demande par écrit à l'État italien; si vous êtes mineur (endessous de 18 ans) vous pouvez demander le regroupement fa-

milial dans le pays de l'Union européenne où vous avez un ou plusieurs parents, tels que père, mère, frère, sœur, fils/fille mineur.e, oncle, tante, grandmère.

Dans tous les cas nous vous conseillons de contactez les contacts mentionnés au

CHAP. 6 pour obtenir plus d'information.

VOUS VOULEZ DEMANDER LA PROTECTION INTERNATIONALE EN ITALIE

COMMENT POUVEZ-VOUS DEMANDER LA PROTECTION INTERNATIONALE?

Une demande de protection internationale peut être déposée par toute personne avant souffert de. ou étant exposée à un risque de, violence, persécution, menaces et, généralement, de violations de ses droits fondamentaux dans son pays d'origine pour raisons d'ethnicité. de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social (par ex. de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de famille, de culture, d'éducation, d'occupation), d'opinion politique, si le pays d'origine connait un conflit armé interne ou international.

Ou si, après le retour dans le pays d'origine, il y existe des risques d'être condamné.e, tué.e ou torturé.e, ou exposé.e a un traitement inhumain ou dégradant qui est une violation de la liberté et de la dignité.

COMMENT, QUAND ET OÙ POUVEZ-VOUS DEMANDER LA PROTECTION INTERNATIONALE

Toute le monde peut déposer une demande de protection internationale (l'asile politique) à tout moment par une 'manifestazione di volonta', c'est-à-dire en exprimant, verbalement ou par écrit, le désir de demander l'asile politique, dans sa propre langue, ou dans une langue qu'il/elle connait. À partir du moment où vous obtenez le 'permis de séjour temporaire comme demandeur d'asile', jusqu'à la réception de la décision de la Commission territoriale, il vous est interdit de quitter l'Italie.

Une demande de protection internationale (l'asile) est une procédure individuelle (si vous êtes un parent, vos enfants mineurs présents en Italie sont inclus dans votre demande). La demande doit être déposée auprès de la police des frontières (polizia di frontiera) à votre Manifestazione di volontà: vous dites que vous souhaitez demander l'asile politique Formalisez votre demande d'asile (remplissez le formulaire "C3")

Vous avez le permis temporaire de séjour en tant que demandeur d'asile

Vous passez une audition (audizione)
devant la Commission

Quelle est la décision de la Commission?

On vous reconnaît le statut de réfugié ou la protection subsidiaire voir parag 5.6

On vous reconnaît la Protection humanitaire voir parag 5.6 Votre demande est rejeté Lire l'article 5.6 arrivée en Italie au passage d'une frontière terrestre ou maritime, ou auprès de la police de l'immigration (Ufficio Immigrazione di Polizia) près de chez vous, si vous êtes déjà en Italie.

RAPPELEZ-VOUS

que la pauvreté et/ou votre désir de trouver du travail en Italie ne sont pas des raisons valables pour demander la protection internationale.

QUELLE EST LA PRO-CÉ-DURE À SUIVRE POUR UNE DEMANDE DE PRO-TECTION INTERNATIONALE?

Conformément à la loi italienne, si vous êtes entré.e en Italie sans visa régulier, vous devez être identifié.e avant de faire votre demande d'asile. Généralement, à votre arrivée, il y aura un agent de police qui vous prend en photo, ainsi que vos empreintes digitales (ces procédures sont nommées 'fotosegnalamento' et 'rilievi dattiloscopici'); s.v.p. lisez le paragraphe 3.1. Quand vous demandez la protection internationale, vous recevez un

document dans lequel est mentionnée la date de votre rendez-vous pour formaliser votre demande de protection internationale. Pour cela il faut remplir le formulaire 'C3' ('formulaire pour la reconnaissance du statut de réfugié selon la Convention de Genève').

IMPORTANT

Conformément à la loi, la formalisation de votre demande doit se faire dans la semaine à partir du jour où vous êtes allé.e pour la première fois au bureau de l'immigration (Questura). En réalité cela peut prendre 3 à 4 mois avant qu'il vous soit possible de formaliser votre demande

On vous demandera des informations personnelles (nom, date et lieu de naissance, nationalité, des détails concernant votre famille), vos papiers, votre récit, votre voyage de votre pays jusqu'en Italie et pourquoi vous avez quitté votre pays. Vous pouvez joindre au formulaire 'C3' une feuille mentionnant les détails de votre récit et de tous les papiers en votre possession (par ex. passeport, carte d'identité etc.) La police gardera la version originale du fomulaire 'C3' et vous donnera une copie à garder avec vous. A la fin de cette procédure, la police vous délivrera un 'attestato nominativo' (attestation nominative) mentionnant que vous êtes en attente de la reconnaissance de votre statut de réfugié, qui est généralement délivrée après 30 jours. Une fois que le formulaire 'C3' a été rempli et traité, vous recevrez le 'permis de séjour temporaire en tant que demandeur d'asile', qui a une validité de 6 mois et vous confère le droit de travailler deux mois après la date de délivrance

IMPORTANT

- Quand vous remplissez le formulaire 'C3', expliquez clairement et brièvement pourquoi vous demandez l'asile politique;
- immédiatement après votre arrivée en Italie, communiquez vos données personnelles et votre numéro de téléphone à vos connaissances et/ou amis qui résident en Italie ou en Europe;

- le temps d'attente d'une audition auprès de la Commission n'est pas clairement défini. Généralement cela prend de 6 à 12 mois et dépend de la Commission qui doit examiner votre demande et du nombre de demandeurs qui attendent leur audition auprès de chaque Commission;
- Si une personne ne sait pas lire et/ou écrire, elle peut en informer les autorités ou la police:
- Souvenez-vous que vous avez droit à un traducteur qui parle votre langue. S'il n'y a pas de traducteur vous pouvez demander le report de l'audition;
- Quand vous formulez votre demande, vous devez donner à la police l'adresse où vous voulez recevoir toutes les courriers concernant votre demande de protection internationale. Informez toujours la police de tout changement d'adresse;
- Gardez toujours des photocopies de tous les documents que vous déposez auprès du com-

missariat de police, de la Préfecture et de la Commission, et gardez toutes les notifications que vous recevez des autorités.

QUELS SONT VOS DROITS COMME DEMANDEUR DE PROTECTION INTERNATIONAL F?

- tous les droits mentionnés au début de ce guide au paragraphe 1.1;
- le droit de rester sur le territoire italien jusqu'au moment où votre demande a été examinée par la Commission territoriale et, au cas où l'on rejette votre demande d'asile (diniego), jusqu'au jour de la décision définitive en réponse à votre appel (ricorso) contre le rejet;
- le droit d'accès à un centre d'accueil avec logement, repas et toutes les facilités nécessaires, jusqu'à votre audition auprès de la Commission qui doit examiner votre demande et même jusqu'à la décision définitive au

- cas où vous faites appel contre le rejet;
- le droit à un médiateur socioculturel et/ou un interprète, avec qui vous pouvez parler de votre situation dans votre langue maternelle;
- le droit de contacter l'UNHCR, les ONG et les organisations qui s'occupent de la protection des demandeurs d'asile et en général des migrants;
- le droit de travailler (2 mois après la délivrance du premier permis de séjour, si vous êtes toujours en attente de votre audition auprès de la Commission)

COMMENT DEVEZ-VOUS PRÉPARER VOTRE RÉCIT (MEMORIA)? QUI VA TRAITER VOTRE DEMANDE D'ASILE?

Votre demande de protection internationale sera examinée par un organisme spécial appelé 'Commissione Territoriale' (Commission territoriale), qui se trouve en général dans la ville ou la région où vous habitez (la .e vous informera de la date de l'audition devant la Commission). Il est très important de bien vous préparer pour l'audition. Vous devez essaver d'être aussi précis et clair, e que possible. Un avocat ou un assistant social du centre d'accueil où vous habitez vous aidera à écrire votre récit (memoria) et l'enverra à la Commission territoriale. Info → WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/

ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML

et demandez aux organisations mentionnées dans le \rightarrow CHAP. 6.

IMPORTANT

À partir du moment où vous demandez la protection internationale, il est important de pouvoir produire tous les documents personnels en votre possession (lettres, carte d'identité, certificats etc.) qui peuvent prouver vos dires et les raisons qui font que vous êtes en danger dans votre pays (vous pouvez demander à des parents et à des amis restés dans le pays de vous les envoyer). Munissez-vous aussi d'autres sortes de documents: certificats et rapports médicaux obtenus en Italie. Vous pouvez encover ces documents à la Commission avant l'audition. cependant il est important que le jour de l'audition vous apportiez tous les documents en votre possession et que vous les donniez aux autorités.

OUELLE DÉCISION PEUT ÊTREPRISE PAR LA COMMISSIONE TERRITORIALE?

Conformément à la loi, la Commission décidera dans les trois jours ouvrables. Cependant, cela peut prendre plusieurs mois (jusqu'à 9 mois) avant d'avoir le résultat définitif de votre demande d'asile. La Commission peut décider de :

- RECONNAÎTRE votre statut de réfugié, ou votre droit à la protection subsidiaire, en délivrant un permis de sejour valable 5 ans qui peut être renouvelé, ainsi qu'un titre de voyage.
- REJETER votre demande de protection internationale, mais demander que la police vous confère un 'permis de séjour temporaire pour des raisons humanitaires' valable 2 ans renouvelable (après un

- nouvel examen par la Commission territoriale) et un permis de séjour valable 2 ans ainsi qu'un permis de voyage;
- REJETER votre demande de protection internationale et toute autre forme de protection, et délivrer un avis d'expulsion du territoire italien dans les 30 jours; dans ce cas, contactez un avocat pour faire appel;
- b REJETER votre demande pour absence de tout fondement à faire une demande de protection internationale, ou parce que la demande a été faite uniquement pour retarder ou empêcher une expulsion; dans ce cas également, contactez un avocat pour faire appel.

IMPORTANT

Si vous avez obtenu la protection internationale, la protection subsidiaire ou la protection humanitaire, et si vous avez le permis de séjour électronique et le titre de voyage/permis de voyage, vous avez droit à circuler librement sans visa sur le territoire de l'Union européenne (sauf au Danemark, en Grande-Bretagne et en Irlande) pour une période maximum de 3 mois

LISEZ ATTENTIVEMENT

→ WWW.W2EU.INFO/IRALY.FR/
ARTICLES/ITALY-ASYLUM.FR.HTML

pour toute information sur l'audition devant la Commission, sur les décisions qu'elle peut prendre et sur vos droits en cas d'obtention/refus de permis de séjour.

6 CONTACTS UTILES EN ITALIE

Les contacts listés ci-dessous sont à jour de janvier 2016, nous les complèterons dans les prochaines versions du guide. Nous nous sommes limités (pour des questions de place) aux grandes villes et aux principales régions où arrivent et transitent les migrants. Certains numéros de téléphone peuvent ne fonctionner que certains jours, ou seulement aux heures ouvrables (c'est-à-dire le matin et l'aprèsmidi, du lundi au vendredi). Si vous ne trouvez rien sur la région ou la ville où vous vous trouvez. cherchez ceux de la ville/région la plus proche, ou appelez les contacts nationaux.

IMPORTANT

les services et activités proposés par les contacts listés dans ce chapitre sont gratuits. N'oubliez pas: si vous ne disposez pas d'un numéro de téléphone italien, vous devez composer 0039 au début du numéro que vous appelez.

Contacts locaux: Groupes, activistes, mouvements sociaux, centres, associations, groupes de bénevolés etc.

Ci-dessous une liste de contacts actifs depuis longtemps dans les activités locales de soutien aux migrants, de promotion et protection des droits de l'homme, ainsi que de lutte contre le racisme

En cas d'urgence, de problèmes, de questions, contactez l'organisation la plus proche parmi celles que vous trouverez dans ce guide et/ou écrivez à w2eu_info@yahoo.com ou w2eu@hotmail.com ou consultez la section "contacts" du site www.w2eu.info.

et les discriminations. Pour chaque contact est indiqué le genre d'aide que l'organisation propose. Nous vous demandons de ne contacter que les groupes de la région où vous vous trouvez, ou de celle où vous allez vous installer, sauf si vous avez une raison particulière de les contacter.

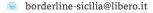
Vous trouverez aussi les contacts d'ONG ou d'associations nationales qui mènent des projets au niveau local. N'oubliez pas que les institutions locales (mairies, autorités de la province et de la région) ont elles aussi des activités de services et d'aide aux migrants et aux demandeurs d'asile. Nous vous suggérons de commencer par demander de l'aide aux contacts que vous trouverez ci-dessous.

ITALIE du SUD

Sicile

Borderline Sicilia Onlus

Information, monitoring, soutien



facebook:
Borderline Sicilia Onlus

PALERME/PALERMO

Forum Antirazzista di Palermo

Information, soutien politique

- forumantirazzista palermo@mail.com
- facebook: Forum Antirazzista
 Palermo

Osservatorio contro le discriminazioni razziali "Noureddine Adnane" Information, soutien aux victimes de discriminations

- palermonondiscrimina @gmail.com
- facebook: Osservatorio contro le discriminazioni razziali Noureddine Adnane
- 3881749722

Laici Missionari Comboniani

Information

- 3280920872
- www.laicicombon ianipalermo.org

Urgences - Polyclinique

aide médicale, conseils sociaux et médicaux, médiation socio-culturelle, information

- 📑 via G. La Loggia 5/a
- 0916529498
- U lun ven 9am 7pm

Si vous êtes en contact avec des amis, des parents, des connaissances qui risquent d'arriver par la mer en Italie, ou dans tout autre pays de l'UE, dites-leur de contacter l'ALARM PHONE. Ce n'est pas un contact direct avec les services de sauvetage, mais un numéro d'urgence auprès duquel demander une opération de sauvetage. Vous pouvez aussi les contacter s'il y a un risque d'expulsion ou de renvoi.



ALARMPHONE

WWW.WATCHTHEMED NET

THIS IS NOT A RESCUE NUMBER! But an ALARM NUMBER! to support rescue!

DISTRESS AT SEA.

- i. Call coast guard for rescue:
- Call our Alarm Phone.
 We inform & world: the coest guard.
- If you are not quickly rescued, we inform media 5 politics to make pressure.

DANGER OF) PUSHBACK

- 1, Call our Alarm Phone.
- We try to intervens, use ustness & document.
- We inform media & politics to make pressure.

If possible, cell in English or French | utm-elern-phoneos@entire.info

Clinica legale dei diritti umani Information, soutien legale

- Piazza Bologni 8
- mercredi 15 − 17 h
- facebook: CLEDU

CATANIA

Rete Antirazzista Catanese

information, soutien politique et pratique

- 3803266160/3209532159
- facebook: Rete Antirazzista
 Catanese

Centro Astalli

information, soutien juridique, aide médicale, cours d'italien

- Via Tezzano, 71
- 095535064
- astallict@virgilio

SYRACUSE (SIRACUSA)

Associazione Accoglie Rete

ass. aux mineurs étrangers isolés

- via Piave 167
- facebook:
 Accoglierete Onlus

Urgences - clinique centre d'accueil

aide médicale, conseils sociaux et médicaux, médiation socio-culturelle

- 🗾 via Canonico Barreca 7
- 3357203964
- Lundi à Vendredi 9.30 13.30 et 15 – 18 h

POZZALLO (Raguse)

Caffè Letterario "Rino Giuffrida" information, soutien, cours d'italien

- 3348361675
- facebook: Caffè letterario Rino Giuffrida
- coopmondoacolori@alice.it

RAGUSA

Équipe MEDU

(Medici per i Diritti Umani – Médecins pour les droits de l'homme) dans les centres CA. linformation, aide médicale, conseils sociaux et médicaux

- cosicilia@mediciperi dirittiumani.org
- 3662391554

SCICLI (Raguse)

Maison des Cultures - Med. Hope Information

- mediterraneanhope. wordpress.com/
- mhscicli@fcei.it
- facebook:
 MH Casa delle Culture
- 09321838807

CALTANISSETTA

Sportello Immigrati

conseils et assistance sociaux, information, médiation socio-culturelle, conseils et soutien juridique

- via Re D'Italia 14
- 3335468651 / 3387000682

NAPOLI

Associazione Garibaldi 101

Information, soutien politique et juridique, premiers soins, soutien aux victimes de torture et aux personnes menacées par la Camorra

3406235274

Less ONLUS

accueil, soutien juridique, médiation culturelle

- Corso Garibaldi 261
- 081455270
- info@lessimpresasociale.it

Cooperativa Dedalus

Aide aux mineurs et aux victimes de la traite, médiation culturellen

- www.coopdedalus.it
- 0817877333 08119571368

Urgences – consultation médicale soutien médical, conseils médicaux et sociaux, information

- via Pacioli, 95
- 0811 9579909
- Lundi à Vendredi 9am 1pm and 2 –6 pm

CASERTE/CASERTA

Csoa Ex Canapificio

accueil, information, soutien juridique. Les mercredis et vendredis accueil des immigrants et réfugiés

- www.csaexcanapificio.it
- Viale Ellittico, 27
- 0823216332

- info@csaexcanapificio.it
- Call center 3804739467:Mar. + Ven. 9 am à 1 pm

Urgences - consultation médicale aide médicale, conseils médicaux

et sociaux, médiation socio-culturelle, information

- via Domitiana, 288 Castel Volturno (Caserta)
- 342 0999790
- Lundi à Vendredi 9am 6pm

REGGIO CALABRIA

Urgences - Polyclinique Polistena

aide médicale, conseils médicaux et sociaux, médiation socio-culturelle, information

- 📑 via Catena, 45 Polistena
- 0966 444400
- U Lun. Ven. 9am 6pm

BARI

Rivoltiamo la precarietà

information, urgence logement

facebook:
Rivoltiamo la Precarietà

Associazione Gruppo Lavoro Rifugiati

accueil, aide aux mineurs, assistance juridique, médiation culturelle

- 🗾 via Dalmazia 139
- 0809242286
- glrbari@hotmail.it,
- gruppolavororifugiati. wordpress.com

BRINDISI

MEDU (Medici per i Diritti Umani

- Médecins pour les droits humains) - clinique pour migrants aide médicale, conseils médicaux et sociaux, information
- Via Appia 64
- 3474730097
- medupuglia@gmail.com

CAGLIARI

Presidio Piazzale Trento

bureau d'information pour les migrants,

- 3510044055
- piazzaletrento@gmail.com

CENTRAL ITALY

ROMA

Yo Migro - Strike spa

aide médicale, soutien politique et juridique

- Via Umberto Partini n. 21
- segreteria@yomigro.org
- facebook: Yo Migro Roma

Lab! Puzzle

information, soutien juridique, cours d'italien

- Via Monte Meta n. 21
- info.scuolaitaliano@ gmail.com
- facebook:
 Scuola di Italiano Lab Puzzle

Infomigrante ESC Atelier

information, cours d'italien

- Via dei Volsci 159
- sportello.infomigrante@ gmail.com
- facebook: ESC infomigrante

Action Diritti In Movimento

aide aux mineurs et aux victimes de la traite, médiation culturelle

- Mercredis 3- 5 pm
- Via di santa croce in gerusalemme 57-59
- actiondirittinet@gmail.com

Scuola popolare Icbie Europa Onlus

cours d'italien

- Mercredi 18 20 h
- Lungotevere d. Artigiani n.28
- 06 89010848
- info@icbieuropaonlus.org
- www.icbieuropaonlus.org

Centro Baobab - Infopoint

- ☑ Via Cupa 5
- 10 am to 7 pm
- amicidelbaobabroma@ gmail.com
- amicidelbaobab.wordpress. com

MEDU - Médecins pour les droits de l'homme

information, premiers soins, soutien médical et social

- Via dei Zeno, 10
- 3343929765

Laboratorio 53

cours d'italien, soutien juridique, aide psychologique

- Via Valeriano 3F
- 3286640571 / 3297297314
- info@laboratorio53.it

Senza confine - Aide juridique

- Via di Monte Testaccio 23
- U Lun. & Mer. 6 8pm
- 0657289579

Asinitas Onlus

information, cours d'italien pour les demandeurs d'asile, les femmes et les enfants

- Via Ostiense, 152/b
- contatti@asinitas.org

Associazione di volontariato Binario 15 Onlus information, soutien pratique

- Stazione Ostiense
- 329 224 3129
- info.binario15@gmail.com

Medici senza camice

Health support

- toutes les deux semaines les vendredis de 18h à 20h à SPINTIME in action
- via santa croce in gerusalemme 57-59

Casa dei diritti sociali: Centro di Tutela e Orientamento

- Via Giolitti N. 225
- 06.4461162
- esquilino@dirittisociali.org

Scuola di italiano

information, aide juridique, cours d'italien

- 📑 via Giolitti N. 241
- 3338040906

Progetto Diritti

soutien juridique et aide médicale

- via Ettore Giovenale 79
- segreteria@progettodiritti.it
- Lun, Jeu 9.30am à 12.30am
 Lun Ven 4:30 à 7:30 pm

ANCONA

Ambasciata dei Diritti

information, soutien politique et pratique

- 3475349286
- ambasciata@glomeda.org
- ambasciatadeidiritti. blogspot.it

FIRENZE

MEDU (Medici per i Diritti Umani) Information, soutien social et médical

- Via Monsignor Leto Casini 11
- 3351853361
- www.mediciperidiritti umani.org

Gli Anelli Mancanti Onlus

Information, soutien social et médical, cours d'italien

- Via palazzuolo 8
- 0552399533
- glianellimancanti@yahoo.it

ITALIE DU NORD

MILANO

NAGA

Clinique:

- Uun à Ven 8:30am 2pm Aide juridique contre les expulsions, la détention, le rejet des demandes d'asile:
- U Lun à Veni 7 to 9 pm
- 0258102599
- Via Zamenhof 7A

Centro NAGA Har

per richiedenti asilo, rifugiati, vittime della tortura (Centre pour demandeurs d'asile, réfugiés, victimes de tortures)

- Via San Colombano 8
- Ouvert tous les jours de 2:30 to 6:30pm
- 02 39 25 466, 338 67 57 563

Associazione Interculturale Arci Todo Cambia

information, aide juridique

- Via Oglio 21
- U Lun 6:15 à 8:30pm;
- info.todocambia@gmail.com

Associazione "SOS ERM"

(Emergenza Rifugiati Milano) premiers soins, information

- Sottopasso Mortirolo (Central Station)
- soserm.wordpress.com
- facebook: SOS ERM

Comitato "Cambio Passo"

information sur les services d'accueil, aide et soutien juridique

- 3511073743 / 3512116910
- 5 à 12 pm
- comitatocambiopasso@ gmail.com
- facebook: Cambio Passo Milano

Urgence - Politruck

Aide médicale, conseils sociaux et médicaux, médiation socio-culturelle, information

- U Lun à Ven 11am 6pm
- 3441996250

Network

"People before borders"
Information, soutien politique

facebook:
People Before Borders

Bresso a misura di

Information, soutien politique

- facebook: Bresso A Misura Di
- bressoamisuradi@gmail.com
- www.bressoamisuradi.it

EMILIA ROMAGNA

Coordinamento migranti Emilia Romagna

Information, soutien politique et juridique

- coo.migra.bo@gmail.com
- 3275782056

BOLOGNA

Sportello Migranti: Centro sociale TPO

info, soutien politique & juridique

- Via Casarini 17/4
- Mercredi 6 8pm

Refugees Welcome Point – Labas Occupato

- Via Orfeo 46
- Mercredi 5 10pm: information logement
- Jeudi 6 8pm: information et soutien

Associazione Sokos

Soins médicaux gratuits

- 📑 via Gorki, 12
- 051.0416380

Sportello medico-giuridico XM24 Aide médicale et iuridique

Aide médicale et juridique gratuite

- Via fioravanti, 24
- facebook: Sportello Medico Giuridico XM24

BRESCIA

Cross Point

Information, soutien politique et juridique

- www.cross-point.gnumerica.org
- via Battaglie 33/b

VENEZIA-MESTRE

Associazione SOS Diritti

Soutier, information sur les services locaux

- 3285548382
- sosdirittivenezia@ gmail.com

Scuola di Italiano Liberala parola

Information, soutien

presso Centro Sociale Rivolta

- fliberalaparola.
- liberalaparola@gmail.com

Boutique Solidale

wordpress.com

Information, soutien

- facebook: Boutique Solidale
- Via F.lli Bandiera 45, Marghera

Aps ComuniCare

Soutien, information sur les services locaux

3289276156

Urgences -

Polyclinique di Marghera

Aide médicale, soutien médical et social, médiation socio-culturelle, information

- via Varè 6 (Marghera)
- 0410994114
- U Lun Ven 9am 6pm

TREVISO

CSO Django

Information, soutien politique

via Monterumici 11

facebook: CSO Django Treviso

Casa dei Beni Comuni

Information, cours d'italien, aide juridique

- Via Zermanese, 4
- 0422403535
- facebook: Casa dei Beni Comuni
- www.casadeibenicomuni.org

PADOVA

Scuola "Libera la Parola"

Cours d'italien, information, soutien politique

- presso CSO Pedro, via Ticino, 5
- liberalaparola@live.it

TRENTO

Centro sociale Bruno

information, soutien politique, cours d'italien

- Via Lungadige San Nicolò 4
- 3289173733
- csabruno@gmail.com

Centro Astalli

information, aide juridique, médiation culturelle, cours d'italien

- Via alle Laste, 22
- 04611238720
- segreteria.astallitn@vsi.it

VICENZA

Centro Sociale Bocciodromo

Information, soutien politique

- 🖃 via Rossi, 198
- hocciodromo.blogspot.it
- facebook:

 Bocciodromo Vicenza

TORINO

Comitato Solidarietà Rifugiti e Migranti Ex-Moi occupata

information, aide logement et pratique, soutien politique, cours d'italien

- 3293384406
- comitatosolidarieta rifugiati@gmail.com
- facebook:
 Exmoi Occupata rifugiati

Csoa Gabrio

guichet pour l'autodéfense "Il-legale" et consultation médicale populaire autogéré. Information, soutien politique, aide juridique et médicale

- via Millio 42 (Zona San Paolo)
- contact@csoagabrio.info
- facebook: Csoa Gabrio

ASAI – Associazione dei Animazione Interculturale

Information, cours d'italien

- Via S. Anselmo 27/e
- 011657114
- info@asai.it
- www.asai.it

Associazione Mosaico

Infopoint Casa del Quartiere di San Salvario. Information, aide juridique, sociale et médicale

- 🖃 via Morgari 14, 10125
- Mercredi 3 6pm
- 3203895841
- mosaicoar@gmail.com
- www.mosaicorefugees.org

Camminare insieme

Consultation médicale gratuite. Visites médicales par spécialistes et information sur les services médicaux du pays

- Via Cottolengo 24/A
- 0114365980
- www.camminare-insieme.it

Cammini di salute

Medical and social assistance and support, psychological support, information

- Via Lemie, 29
- info@camminidisalute.org
- www.camminidisalute.org

VERONA

Laboratorio Paratodos

information, soutien politique et aide juridique

- Corso Venezia, 51
- facebook: Laboratorio Autogestito Paratodos

FRIULI VENEZIA GIULIA

Rete Diritti di Cittadinanza

FVG: Droits de Citoyenneté, à l'Association-Centre d'accueil E. Balducci. information, soutien

- Piazza della Chiesa 1 Zugliano – Pozzuolo del Friuli (Udine)
- 0432560699
- retedirittifvg@gmail.com

Rete regionale Crocicchio

coordinateur Nuovi Vicini Soc. Cooperativa Sociale. Information, aide juridique, accueil des demandeurs d'asile

via Madonna Pellegrina 11,

PORDENONE

Réseau Solidaire de Pordenone

Information et soutien

- facebook:
 Rete Solidale Pordenone
- retesolidalepn@gmail.com

Associazione Immigrati di Pordenone (Association des immigrés de Pordenone) information, aide juridique

assomigrapn@gmail.com

UDINE

Associazione Ospiti in Arrivo

soutien pratique et politique, information sur les services locaux

- ospitinarrivo@gmail.com
- facebook: Ospiti in Arrivo

TRIESTE

Refugees Welcome to Trieste

Information, soutien pratique et politique

facebook:
Refugees Welcome to Trieste

Casa delle Culture

information, soutien pratique et politique

- Via Orlandini 38
- facebook: Casa delle Culture
 Trieste
- www.casadelleculture.info

ICS – Consorzio Italiano di Solidarietà

soutien, information, aide juridique, accueil de premier et second niveau

- Via Di Scorcola n. 2
- 00403476377
- info@icsufficiorifugiati.org

GENOVA

Casa di Quartiere Ghettup -Sportello "Sans papier" Information

Comunità di San Benedetto al Porto Vico Croce Bianca, 7

VENTIMIGLIA

Presidio No Borders - Freespot

Information, soutien pratique et politique

- 33758190182
- Via Don Bosco 68 Vallecrosia (Imperia)
- facebook: Presidio Permanente No Borders

GORIZIA

Aps Tenda per la Pace e i Diritti

Soutien juridique, pratique et politique

tendapace@gmail.com

Insieme con voi Onlus

Information et premiers soins

- insiemeconvoi.gorizia@gmail.com
- facebook: Insieme con voi

MSF (Medici Senza Frontiere)

Aide médicale, conseils sociaux et médicaux, information

- ex asilo San Giuseppe via Vittorio Veneto 74
- 3807788682
- msfocb-goriziafieldco@brussels.msf.org

ONG, ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS

Ci-dessous une liste d'organisations nationales et internationales qui ont en général un bureau central (souvent à Rome) et des bureaux/des projets/des activités dans d'autres villes d'Italie. Appelez ces contacts pour toute information, et pour savoir si l'Association /organisation a des bureaux, des personnes contact et des activités dans la ville ou la région où vous vous trouvez.

AIDE MÉDICALE et CONSEILS

Urgences Via Gerolamo

- ☑ Vida 11, Milano
- 02881881
- info@emergency.it

MEDU (Médecins pour les droits de l'homme)

- 📑 Roma Via dei Zeno, 10
- 0697844892, 3343929765
- posta@mediciperi dirittiumani.org
- www.mediciperi dirittiumani.org

MSF (Medici Senza Frontiere)

- Via Magenta 5, Roma
- 0688806000
- msf@msf.it

Croce Rossa Italiana

-) free 800166166
- www.cri.it
- urp@cri.it

INFORMATION ET AIDE JURIDIQUE

A-DIF (Associazione Diritti e Frontiere)

information, aide juridique

- info@a-dif.org
- facebook: ADIF

ASGI (Associazione Studi Giuridici sull'Immigrazione)

segreteria@asgi.it, info@asgi.it

Service against discrimination

Les juristes d'ASGI sont présents dans de nombreuses villes italiennes

- antidiscriminazione@asgi.it
- 3894988460, 0114369158, 0432507115

Associazione Onlus "Avvocato di strada"

Vous trouverez des bureaux de l'Association "Avvocato di strada" dans de nombreuses villes italiennes: Ancona, Bari, Bologna, Bolzano, Catania, Firenze, Genova, Milano, Napoli, Padova, Palermo, Roma, Salerno, Siracusa, Torino, Trieste, Venezia, Verona, Vicenza and others

- Siège: Via Malcontenui 3, Bologna
- 051 227143
- info@avvocatodistrada.it.

ASYLUM SEEKERS AND REFLIGES

ACNUR/UNHCR,

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Vous trouverez des branches à Catania, Caserta, Salerno, Bologna, Milano, Bergamo, Verona, Gorizia

- via Alberto Caroncini 19, 00197 Roma
- 06 80212

C.I.R. (Italian Refugee Council) Via del Velabro 5/A, Roma

- 0669200114
- cir@cir-onlus C.I.R.

ASSISTANCE AUX MINEURS

Terre des Hommes

- 📑 Via M. M. Boiardo 6, Milano
- 02 28970418
- info@tdhitaly.org

Save the Children

- 📑 Via Volturno 58, Roma
- 064807001
- info.italia@savethe children.org

AUTRES ORGANISATION/ ASSO-CIATIONS FOURNISSANT DES SERVICES

ARCI

information, soutien et conseil

- 900 905 570
- ☑ Via dei Monti di Pietralata,16 00157 Roma

Caritas

Premier accueil, information, autres services d'accueil

- Via delle Zoccolette, 19, Roma
- 06 6861554, 06 6875228

Centro Astalli

Servizio dei Gesuiti per i rifugiati in Italia. Information, aide juridique pour les demandes d'asile, aide médicale etc..

- ☑ Via degli Astalli, 14, 00186 Roma
- 06 6781246, 06 67700306

OÙ MANGER ET DORMIR GRATUITEMENT

N'oubliez pas que certaines cafeterias et surtout les dortoirs peuvent n'avoir plus de places, et si vous ne trouvez de place dans aucun des endroits indiqués ci-dessous, demandez—leur de vous aider à trouver un autre endroit. Souvenez-vous que dans certains de ces endroits on peut vous demander de produire des papiers.

ITALIE DU SUD

CATANE

OÙ MANGER

Help Center Caritas

- Piazza Giovanni XXIII (en face de la gare)
- 095530126

Cavalieri della Mercede

- Via di Sangiuliano 58
- 09553275

Centro Astalli

- Via Tezzano 71
- 095535064

NAPLES

OÙ MANGER

Caritas. Binario della solidarietà

- Via Taddeo da Sessa, 93
- 0815539275;

Centro Prima Accoglienza

- Basilica del Carmine Maggiore
- 0815635785

Mensa S. Chiara e S. Francesco

Piazza del Gesù 13

San Vincenzo De Paoli

- Piazza E. Di Nicola, 65
- 081450690.

OÙ DORMIR

Centro di Prima Accoglienza

- Via de Blasis, 10
- 0817956987

Centro d'accoglienza Sun Vico

- Santa Maria Vertecoeli, 6 2
- 0815571332

Centro Astalli Sud

- Via Mazzini, 7-
- 0815054921.

ITALIE DU CENTRE

ROME

OÙ MANGER

Caritas "Giovanni Paolo II"

Soupe pendant la journée

- Via delle Sette Sale 30
- 0688815230

Caritas "Don Luigi Di Liegro"

- Via Casilina 144
- 0 688815200

Comunita' S. Egidio

Via Dandolo 10

065895478

Centro Astalli Mensa

- Via degli Astalli 14/a
- 0669700306

OÙ DORMIR

Centro di Accoglienza "Ferrhotel"

- Via del Mandrione 291
- 0676910326

Casa di Accoglienza "La Palma"

- Via Paolo Martinez, 8
- 0688815350

Ostello Stazione Termini "Don Luigi Di Liegro"

- Via Casilina, 144
- 0688815200

Centro di Accoglienza Santa Giacinta

- Via Casilina Vecchia, 15
- 0688815220

ITALIE DU NORD

MILAN

OÙ MANGER

Osf Opera San Francesco Per I Poveri

- Viale Piave, 2
- 027712 2400

Caritas Ambrosiana

- Via S. Bernardino, 4
- 02760371

Refettorio Ambrosiano

Piazza Greco, 11

OÙ DORMIR

Comune di Milano Centro Aiuto

- Stazione Centrale
- 🕐 du 15 novembre au 31 mars
- 0288447649
 pour les urgences Grand froid se présenter
- Via Ferrante Aporti 3

Comune di Milano

toute l'année

- 0288445238, 0288445239
- Viale Ortles 6

Caritas Ambrosiana

(pour les hommes)

□ Via Sammartini 114

Casa dell'accoglienza

(pour les femmes et les mères avec enfants)

- 024157866
- Via Zurigo 65

Fondazione Casa della Carità

Angelo Abriani Onlus

- 02259351201
- Via Brambilla 8/10

BOLOGNA

OÙ MANGER

Mensa dell'Antoniano

- Via Guinizelli 3
- 0513940226;

Caritas Mensa della Fraternità Centro San Petronio

- Via S Caterina 8
- 0516448015

OÙ DORMIR

Dormitorio Sociale e Refugees Welcome Point, Labas Occupato

Via Orfeo 46

Centro di accoglienza notturno Casa Willy

via Pallavicini 12- first floor

Centro di accoglienza "Beltrame"

Via Sabatucci 2

Rifugio notturno della solidarietà

Via del Gomito 22

VENISE-MESTRE

OÙ MANGER

Convento cappuccini Chiesa Redentore

Giudecca 194 (Venise)

Convento Cappuccini

Via Andrea Costa 7 (Mestre)

Miani

Via Altobello 4 (Mestre)

OÙ DORMIR

Dormitorio maschile Papa Francesco

- via Mameli, 37/m (Marghera)
- 041922167

Dormitorio maschile Betlemme

- Castello 2129 (Venezia)
- 0415289888

Dormitorio femminile Betania

- Cannaregio 2601/a (Venezia)
- 041720480

TREVISE

OÙ MANGER ET DORMIR

Caritas

- Via Venier 50
- 0422 545316

Dormitorio e mensa Comune di Treviso

- Via Risorgimento 9
- 0422658302/03,0422545316

OÙ MANGER

Caminantes (Cso Django)

- Via Monterumici 11
- (from November to March)
- 3661393298

GÊNES

OÙ MANGER

Convento Padre Santo

- Piazza Cappuccini
- 0108392307

Comunità di Sant'Egidio

Centro Genti di Pace

- Via Vallechiara, 29
- 0102468712

Auxilium -

Mensa Il Chicco di grano

- Sal. Nuova N.S. del Monte, 2 (S.Fruttuoso)
- 010515609

OÙ DORMIR

Auxilium - Centro di accoglienza

- Via Gagliardo, 2 (S.Teodoro)
- 0102463555

Massoero

- c/o Villa S.Teodoro V. Dino Col, 13
- 010255972

Associazione San Marcellino

- Via al Ponte Calvi 2/4
- 0102470229
- segreteria@sanmarcellino.it

VINTIMILLE

OÙ MANGER

Caritas - Centro Ascolto Intemelia

- Via San Secondo, 20
- 0184355058

TRIESTE

OÙ MANGER

Caritas

- Via dell'Istria 73 phone
- 040361005
- (déjeuner 11h30 12h30, dîner 18h00 – 19h00);

OÙ DORMIR

Comunità di S.Martino al Campo

- Via Udine 19 (le bureau est en face de la gare centrale, Piazza della Libertà 8
- il est ouvert tous les jours de 6 – 8pm

UDINE

OÙ MANGER

Caritas

- □ Via Ronchi 2
- 0432414502;

Centro solidarietà Giovani

Repas, douches gratuites, laver vos vêtements.

- Viale Ledra 4
- Lundi au vendredi

TRENTO

OÙ MANGER ET DORMIR

Cooperativa Punto d'incontro

- 📑 via Del Travai 1
- 0461984237

TURIN

OÙ MANGER ET DORMIR

Sermig - Arsenale della Pace

- Piazza Borgo Dora 61, (pour les femmes l'adresse est: Lungo Dora Agrigento 61)
- 0114368566
- www.sermig.org

Asili notturni Umberto I

- Via Ormea 119
- 0115660804
- www.asilinotturni.org

OÙ DORMIR

Casa di ospitalità notturna Cooperativa Stranaidea

■ Via Carrera 181

Casa di ospitalità notturna Coop. Animazione Valdocco

Via Ghedini 6

CONNEXIONS ENTRE LES GRANDES VILLES ITALIENNES

DÉPART	ARRIVÉE	NB. DE TRAINS PAR JOUR	PRIX
CATANE	ROME	4 trains par jour	39 à 69€
CATANE	MILAN	1 trains par jour	69 à 110 €
ROME	MILAN	4 trains par jour	19 à 51 €
ROME	BOLOGNE	4 trains par jour	19 à 37,5€
ROME	FLORENCE	4 trains par jour	19 à 37,5€
ROME	VENISE	3 trains par jour	29 à 54 €
UDINE	MILAN	2 trains par jour	29 à 51 €
UDINE	VENISE	Toutes les hrs. de 4:31 à 22:07	11,65€
TRIESTE	MILAN	3 trains par jour	29 à 53,5 €
TRIESTE	VENISE	Toutes les hrs. de 5:15 à 22:06	12 à 18 €
MILAN	GÊNES	Toutes les hrs. de 6:10 à 21:10	9 à 20,5 €
MILAN	VÉRONE	Toutes les hrs. de 6:25 à 22:25	12 à 21 €
VÈRONE	MILAN	Toutes les hrs. de 5:40 à 21:40	12 à 21€
VENISE	MILAN	Toutes les hrs. de 5:52 à 20:02	19 à 37,5€

VOYAGER EN ITALIE ET VERS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN

VOYAGER EN ITALIE -

En Italie on trouve plusieurs types de trains: R: Régionaux (beaucoup d'arrêts sur le trajet, la solution la moins chère); IC: Intercity (quelques arrêts seulement, plus cher); EC: Eurocity (trains internationaux, contrôles de police à bord lors du passage d'une frontière et à la première station au-delà de la frontière). Pour les horaires et les prix exacts, consultez le site www.trenitalia.it (en français) ou appelez le 892021.

VOYAGER EN ITALIE - EN BUS

Pour les horaires et les prix exacts, contactez les entreprises ci-dessous:

BALTOUR/EUROLINES

- www.autolinee.baltour.it /l/Accueil/415-1-fr.html (en français)
- 0039 (0)861 1991900
- info@baltour.it
- vente de billets à Rome Largo Guido Mazzoni – Biglietteria

SALEMI (Sicile)

- www.autoservizisalemi.it en italien et www.autoservizisalemi.it/?lang=en en anglais
- 0039 (0)923-9811020

SAIS AUTOLINEE (Sicile)

- www.saisautolinee.it
- appel gratuit 800211020
- depuis un mobile mobile 199244141

IMPORTANT

Si vous vous rendez du Sud de l'Italie vers le Nord, sachez qu'il y a 3 bus par jour qui se rendent de Catane (Sicile) à Rome (40-43 euros), 3 bus par jour de Catane à Milan (69-78 euros) et 4 bus par jour de Rome à Milan (19-48 euros). 48 euros).





SE RENDRE DANS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN – EN TRAIN

RECOMMENDATIONS GÉNÉRALES POUR LES VOYAGES EN TRAIN VERS LINE FRONTIÈRE

Dans les grandes gares des principales villes italiennes il y a toujours une Station de Police Ferroviaire; dans ces gares il y a tous les jours des contrôles de voyageurs, soit à l'intérieur de la gare soit lors de l'accès au quai.;

- Ayez toujours votre ticket sur vous quand vous voyagez: les inspecteurs des Chemins de fer sont des fonctionnaires, ils peuvent appeler la police en cas d'irrégularité et peuvent demander à voir vos papiers;
- Les trains au départ des villesfrontière sont soumis à de fréquents contrôles tout au long du trajet entre les gares de départ et d'arrivée;

IMPORTANT

Dans chaque gare située à une frontière il y a un bureau de la police aux frontières, qui vérifie les papiers et surveille le trajet.





TO SWITZERLAND

Les trains vers la Suisse (la première ville en Suisse est Chiasso) partent de la gare de Milan Central.

▶ DE MILAN CENTRAL

à Lugano et Zurich (Suisse) il y a 8 trains par jour de 8h25 à 20h25 (à partir de 19 euros). De Milan Central à Berne et Bâle il y a 3 trains par jour (à partir de 29 euros)

Pour les horaires et les prix exacts contactez:

Trenitalia

- www.trenitalia.it
- 9 892021

Trenord

- www.trenord.it
- 0039 (0)2-72494949

FFS (Chemins de fer suisses)

- www.ffs.ch
- 0900300300

POUR L'AUTRICHE ET ALLEMAGNE

▶ DE VÉRONE

il y a 6 trains par jour vers l'Autriche (Innsbruck) et l'Allemagne (à partir de 39 euros).)

TRAINS DE NUIT

▶ DE MILAN CENTRAL

Vérone - Trento - Bolzano - Innsbruck (Autriche) – Vienne - Munich (Allemagne) (à partir de 59 euros)

▶ DE ROMA TERMINI

Florence - Bologne - Venise - Trévise - Klagenfurt (Autriche) - Villach (Autriche) - Vienne (Autriche) -Munich (Allemagne) (à partir de 95 euros)

▶ DE VENISE-MESTRE

il y a des trains pour Vienne (Autriche) et Innsbruck (Autriche) -Munich (Allemagne) (à partir de 95 euros).

Pour les horaires et les prix exacts contactez:

Trenitalia

- en français
 www.trenitalia.com/tcom-fr
- 92021

OBB (Chemins de fer autrichiens)

- www.obb-italia.com (en italien)
- +43 (0)5 1717 (anglais/allemand), +39 02 3041 5023 (Italien).

POUR FRANCE

► DEPUIS TURIN (GARE DE LINGOTTO)

(train pour Turin-Cuneo puis Cuneo-Vintimille jusqu'aux gares françaises de Vievola-Tende- La Brigue- Saint Dalmas de Tende – Fontan-Saorge Breil-sur-Roya.

► DEPUIS GÊNES

(gare de Piazza Principe): trains R, IC, EC pour Vintimille; trains EC "Thello" pour Nice et Marseille (France); (gare de Brignole): trains R et IC pour Vintimille

▶ DEPUIS SAVONE

trains R, IC, EC pour Vintimille arrivant de Gênes et de Turin; trains EC "Thello" pour Nice-Ville et Marseille (France)

▶ DEPUIS VINTIMILLE

à Nice: trains régionaux (R) de la SNCF (Chemins de fer français), de Vintimille à Nice-Ville, Cannes et Grasse.

- ► DEPUIS MILANO CENTRALE Trains "Thello" pour Nice et Marseille via Turin, Gênes et Vintimille (à partir de 30 euros)
- ▶ DE VENISE-MESTRE à Dijon et Paris (France) via Padoue, Vicence, Vérone, Brescia et Milan (à partir de 67 euros)

Pour les horaires et les prix exacts contactez:

Trenitalia

- www.trenitalia.com/ tcom-fr (en français)
- 92021

SNCF (Chemins de fer français)

- www.sncf.com
- 0039 (0)2 40326435

SE RENDRE DANS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN -EN BUS

De nombreux bus relient les principales villes italiennes à l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Suisse. Parmi les trajets les plus réguliers: Rome-Paris, Rome-Munich, Milan-Paris, Milan-Vienne, Milan-Zurich, Venise-Paris, Milan-Bâle, Venise-Vienne, Milan-Munich, Venise-Munich, Gênes-Marseille.

Pour les horaires et les prix exacts contactez ces entreprises de transport:

Baltour/Eurolines

- www.eurolines.it (en français)
- www.baltour.it (en français)
- 0039 (0)861 1991900
- info@baltour.it
- vente de billets à Rome Largo Guido Mazzoni – Billeterie B

8 GLOSSAIRE

➤ ASDEMANDEUR D'ASILE (RICHIEDENTE ASILO)

une personne qui dépose une demande d'asile pour la reconnaissance du statut de réfugié, en vertu de la Convention de Genève de 1951. La demande d'asile peut être déposée par n'importe quelle personne à n'importe quel moment.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (MINISTERO DELL'INTERNO)

l'administration centrale de l'État compétente sur les questions d'immigration et d'asile.

PRÉFECTURE (PREFETTURA)

l'organisme administratif décentralisé du Ministère de l'Intérieur sur le territoire de la province, qui fait office de Bureau territorial du Gouvernement.

QUESTURE (QUESTURA)

l'organisme administratif qui gère et organise les activités de la police dans chaque province. Dans chaque poste de police, il y a un bureau des étrangers qui traite les formalités des immigrés et des demandeurs d'asile.

➤ COMMISSIONS TERRITORIALES (COMMISSIONE TERRITORIALE) POUR LA RECONNAISSANCE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

ont en charge l'examen des demandes de reconnaissance du statut de la protection internationale.

► PERMIS DE SÉJOUR (PERMESSO DI SOGGIORNO)

le document qui vous autorise à séjourner légalement sur le territoire italien.

MINEUR ISOLÉ (MINORE NON ACCOMPAGNATO)

Une personne de moins de dixhuit ans, célibataire et se trouvant dans un État-membre de l'UE, non accompagnée par un adulte responsable âgé de plus de dix-huit ans.

PARENT (FAMILIARE)

votre mari/femme ou votre compagnon/compagne (statut qui n'est pas reconnu dans tous les pays); vos enfants célibataires à votre charge. Si vous êtes une personne mineure et célibataire, votre père, votre mère et votre tuteur légal sont aussi considérés comme des membres de la famille.

"CEDOLINO"

un document qui se présente sous la forme d'une bande de carton, avec une photo, qui est donné à la personne qui s'est présentée au poste de police pour déposer une demande d'asile et faire prendre ses empreintes digitales. Ce document liste les différents rendezvous avec la police.

EURODAC

Base de données accessible aux autorités de tous les États-membres de l'UE, dans laquelle sont enregistrées les empreintes digitales des demandeurs d'asile et de certaines catégories de migrants en situation irrégulière.

► RÈGLEMENT DUBLIN (REGOLAMENTO DUBLINO)

Règlement européen qui détermine l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile.

VERBALISATION (VERBALIZZAZIONE)

Phase de la procédure de demande d'asile durant laquelle, dans les locaux de la police, est rempli le Formulaire C3, le demandeur/demandeuse répondant à des questions écrites sur lui-même/ellemême, sa famille et le voyage qui l'a mené en Italie.

> ESPACE SCHENGEN (SPAZIO SCHENGEN)

Zone de libre circulation regroupant 26 pays européens. 22 des 28 États-membres de l'UE en font partie, à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (statut particulier) et Chypre, la Croatie, la Bulgarie et la Roumanie (qui vont bientôt rejoindre l'espace Schengen). S'y ajoutent quatre États associés, non membres de l'UE: l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

ICTIONAIRE

Se présenter - Presentarti

Bonjour - Good morning

Ciao/Salve - Salut

Arrivederci - Au revoir

Buonasera - Bonsoir

Per favore - S'il vous plaît

Scusa - Excusez-moi

Prego – Je vous en prie

Grazie - Merci

Il mio cognome è... - Mon nom est...

Il mio nome è... – Mon prénom est

Vengo da... - Je viens de...

Ho anni - J'ai ans

Family - Famiglia

Sorella - Sœur

Fratello - Frère

Madre - Mère

Padre - Père

Figlia - Fille

Figlio - Fils

Moglie - Épouse

Marito - Mari

Nonna - Grand-mère

Nonno - Grand-pèrether

Zia - Tante

Zio - Oncle

Cugina - Cousine

Cugino - Cousin

voglio chiamare mio/a..
Je voudrais appeler mon/ma ...

Mio/a... vive a ... - Mon/ma ... vit à

Demander et donner des informations - Chiedere e dare informazioni

C'è un traduttore?
Y a-t-il un traducteur?

Dove mi trovo? - Où suis-je?

Non capisco – Je ne comprends pas

C'è un avvocato? – Y a-t-il un avocat?

Parli? - Parlez-vous?

Puoi scrivermelo?
Pouvez-vous l'écrire?

Ho bisogno di ... - Je dois ...

Non parlo italiano Je ne parle pas italien

Posso fare una telefonata? Je peut telephoner?

Voglio la traduzione di questo documento – Je souhaite voir la traduction de ce document Quanto tempo starò in questo posto? – Combien de temps vaisje rester ici?

Non ho soldi – Je n'ai pas d'argent

Non lo so – Je ne sais pas

Dove posso dormire? Où puis-je dormir?

Dove posso mangiare? Où puis-je manger?

Dov'è il bagno?
Où sont les toilettes?

Avete acqua? - Avez-vous de l'eau?

Dov'è la stazione degli autobus? Où est la gare des autobus?

Dov'è la stazione dei treni? Où est la gare?

Quanto costa il biglietto? Combien coûte le billet?

Dove posso comprare il biglietto? Où puis-je acheter le billet Dove posso chiedere aiuto e informazioni? – Où puis-je demander de l'aide et avoir de l'information?

Dove posso fare una doccia? Où puis-je prendre une douche?

Dove posso comprare una scheda telefonica?

Où puis-je acheter une carte de téléphone?

Santé – Salute

Devo andare in ospedale Je dois aller à l'hôpital

Ho bisogno di un medico Je dois voir un médecin

Sono ferito - Je suis blessé

Mi serve una medicina Il me faut des médicaments

ll dolore è forte – J'ai très mal

Mi fa male qui - Ça me fait mal là

Ho la febbre - J'ai la fièvre

Sono malato - Je suis malade

Mi gira la testa J'ai la tête qui tourne

Sono allergico a... Je suis allergique à ...

Ho mal di testa -J'ai mal à la tête

Sono stato picchiato On m'a battu

Non respiro bene J'ai du mal à respirer

Ho mal di gola J'ai mal à la gorge

Ho mal di denti J'ai mal aux dents

Ho problemi alla pelle J'ai des problèmes de peau

Soffro di bronchite J'ai une bronchite

Soffro di asma – Je suis asthmatique

Ho perdite di sangue J'ai perdu beaucoup de sang Potrei essere incinta

Je suis peut-être enceinte

Ho la tubercolosi J'ai la tuberculose

Ho subito violenza sessuale J'ai été abusé(e) sexuellement

Ho la scabbia- J'ai la gale

Ho la malaria – J'ai la malaria

VÊTEMENTS ET AUTRES -VESTITI E ALTRI OGGETTI

Maglione - Pull-over

Scarpe - Chaussures

Pantaloni - Pantalons

Maglietta - T-shirt

Mutande - Sous-vêtements

Calze - Chaussettes

Cappello - Chapeau

Giubbotto - Veste

Sciarpa – Écharpe

Guanti - Gants

Sacco a pelo - Sac de couchage

Letto – Lit

Cuscino - Oreiller

Coperte - Couvertures

Batterie - Battery

Cellulare - Téléphone portable

Connessione internet
Connesion Internet

Computer - Computer

Sapone - Savon

Torcia - Lampe torche

Dentifricio - Dentifrice

Spazzolino - Brosse à dents

ADJECTIFS - AGGETTIVI

ORIENTATION, LIEUX ET TRANS-PORTS – INDICAZIONI, LUOGHI

E TRASPORTI

stanco - fatigué

Sud – Sud

vicino – près

scomodo -

Nord - Nord

Iontano -loin

Est - Est

piccolo - petit

Ovest - Ouest

grande - grand

Destra - Droite

costoso - cher

Sinistra – Gauche

economico – bon marché

Fuori – Dehors

pulito - propre

Dentro – Dedans

sporco - sale

Indietro – En arrière

Avanti – En avant

freddo - froid

Ufficio Postale – Poste

 $caldo-\color{red}{caldo}$

Ospedale - Hôpital

 $vecchio-\underline{vieux}$

Prefettura – Préfecture

nuovo - nouveau

Questura – Autorité de police

Aeroporto – Aéroport

Porto - Port

Treno - Train

Autobus - Bus

Taxi - Taxi

Nave - Bateau

DOCUMENTS ET ASILE POLITI-QUE – DOCUMENTI E ASILO POLITICO

Non ho un documento Je n'ai pas de papiers

Ho un documento J'ai des papiers

Mi hanno rubato il mio documento On m'a vole mes papiers

Ho perso il mio documento J'ai perdu mes papiers

Permesso di soggiorno Permis de séjour

Passaporto - Passeport

avvocato - Avocat

Attestato/certificato – Attestation/Certificat

Ricorso/appello - Recours/appel

Richiesta d'asilo Demande d'asile

Non voglio contattare la mia ambasciata – Je ne veux pas contacter mon ambassade

Voglio chiedere asilo politico Je veux demander l'asile politique

Arresto – arrestation

Espulsione - expulsion

Violenze – violence

Persecuzione - persécution

Crimini - crimes

Guerra - guerre

Torture - torture

Minacce - menaces

Conflitti tribali/etnici
Conflits tribaux/ethniques

Arruolamento forzato Recrutement forcé

Polizia di frontiera Police aux frontières

Gruppi militari – Groupes militaires

Leggi – lois

Diritti Umani – Droits de l'homme

Libertà - Liberté

Vita - vie

Nel Paese da cui provengo sono in pericolo – Dans le pays d'où je viens je suis en danger

Non posso tornare al mio Paese Il m'est impossible de rentrer dans mon pays

Perchè sono di un gruppo etnico o sociale – Parce que j'appartiens à un groupe ethnique Sono stato/a vittima di discriminazioni...

J'ai été victime de discriminations

Per la mia religione À cause de ma religion

Per il colore della mia pelle À cause de la couleur de ma peau

Per il mio orientamento sessuale À cause de mon orientation sexuelle

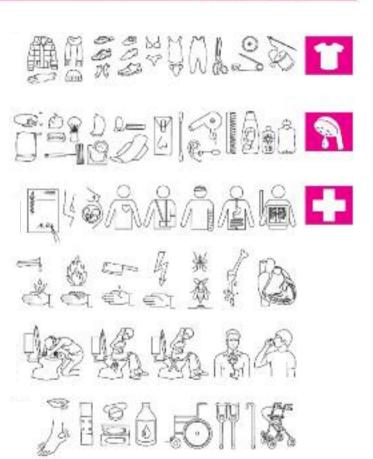
Per le mie opinioni politiche À cause de mes opinions politiques

REFUGEES WELCOME | FIRST COMMUNICATION HE



LP

ICOON



REFUGEES WELCOME | FIRST COMMUNICATION HI

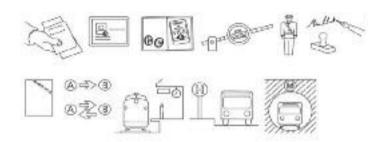


LP

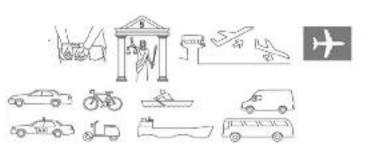
ICOOL



REFUGEES WELCOME | FIRST COMMUNICATION HE



. ICOON



www.w2eu.info

